

GEIST 21 - SEINE SAINT DENIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 07/03/97

Lieu : dans les locaux du SESAD

Présents :

Claude BELLIER
Bernadette BONNIFET
Catherine BIRON
Sylvia BORGHI
Françoise CHARBERET

Marie-Catherine CHEVANCE
Tania KWASNY
Jean-Pierre PELLETIER
Patrick ROBINET (suppléant)

Excusés :

Pascale BORDELAIS
Lyliane GOUELLAIN

Janine MOYSAN
Hélène QUENOR

Compte-rendu de la réunion :

I. NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR AU SESAD

Ouverture de la réunion à 20 heures 30 minutes.

L'arrivée de Monsieur Robert HALIMI, faite suite à la démission de Madame Anne SOLE du poste de directeur du SESAD.

La nomination de Monsieur HALIMI fait suite à une consultation, elle prend effet au 8 mars 1997 (lettre de nomination présentée et signée entre les deux partis, en présence du Conseil d'Administration).

Une lettre de mission accompagne le contrat d'embauche et fixe les objectifs. Il faut y ajouter la réduction du taux d'absentéisme des parents et enfants au centre de soin.

Monsieur HALIMI remercie le Conseil d'Administration pour sa nomination au poste de directeur du SESAD et expose ses motivations, ainsi que le déroulement de sa carrière jusqu'à ce jour.

Il met l'accent sur la préparation de l'enfant trisomique à son insertion, non seulement en milieu scolaire, mais aussi dans la société, à savoir :

- travailler avec les partenaires, les administrations,
- travailler avec les parents,
- les enfants trisomiques ont de réelles capacités qu'il faut valoriser, ect...

Chaque membre du conseil se présente (parent enfant, parent non enfant, parent enfant non usager au SESAD).

Sujets abordés au fil de l'eau :

• Sur le 93, l'orientation des enfants porteur d'handicap en CLIS est effectuée par la CCPES, particularité du 93, présidée par Madame LE CAME.

• Relation avec la CLIS de Bagnolet :

Le directeur de l'école PVC favorise l'esprit d'intégration des enfants trisomiques sur son groupe.

L'institutrice qui exerce son activité à temps partiel en raison de sa participation à un stage n'est pas remplacée dans de bonnes conditions (institutrice ZIL peu motivée, et actuellement malade). L'approche d'un congé de maternité pour l'institutrice se concrétise par la nomination d'un remplaçant, **affaire à suivre...**

• Il existe en SEINE SAINT DENIS d'autres modalités d'intégration pour les enfants suivis par le SESAD (les crèches, les écoles maternelles, une classe de perfectionnement à Villemonble, les IME, ...).

• Selon Madame CHEVANCE (membre FCPE), dans le cadre d'une collaboration GEIST/FCPE, il serait souhaitable que l'intégration d'un enfant trisomique à l'école, pourrait être précédée par une démarche de la FCPE locale vers l'établissement scolaire afin de sensibiliser le corps enseignant, à priori peu enclin à accepter ce projet scolaire d'intégration sans y avoir été préparé.

II. POURSUITE DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07/03/97

Mêmes présents, même lieu et sans le directeur.

II.1. Il est envisagé de remercier Madame Anne Solc → action de Sylvie BORGHI

II.2. Débats

Bernadette BONNIFET propose une modification des statuts dont elle commence la lecture :

- nécessité de déclarer le changement d'adresse de l'association,
- changer le contenu des statuts,...

Claude BELLIER se déclare certes favorable à la mise à jour d'ordre administratif des statuts, mais souligne quel est le premier objectif du GEIST.

S'unir pour la défense de l'enfant trisomique et le centre de soin en est un exemple concret qui pèse lourd dans le fonctionnement du GEIST, ce qui semble être oublié.

C'est le GEIST qui ,

- agit en tant qu'employeur,
- est gestionnaire du sesad,
- gère effectivement le fonctionnement de son association et fixe ses objectifs (information sur la trisomie dans les milieux médicaux, scolaires, apporte son soutien auprès des nouveaux parents d'enfants trisomiques).

Finalement un accord de principe entre tous les membres se dégage et se concrétise de la façon suivante :

a) Obligation de suivre le SESAD, payer les employés → action de la présidente et du trésorier du GEIST.

b) Mettre en place des actions non concrétisées jusqu'à ce jour (assurance des membres du Conseil d'Administration, mise en place du CE au SESAD),

c) Préparation de l'Assemblée Générale du GEIST à soumettre au CA,

- Rapport moral : → action de Sylvia BORFHI
- Rapport financier du GEIST → ACTION de Claude BELLIER
- Mise à jour des statuts → action de Bernadette BONNIFET

d) La communication

- Fête de Bagnolet → action : la FCPE accueille le GEIST sur son stand
- Sortie du journal → action de Pascal BORDELAIS et Françoise CHARBERET

Les autres sujets n'ont pas été évoqués, faute de temps.

Fin de la réunion à 11 heures

III. PROCHAIN RENDEZ-VOUS

La prochaine réunion se tiendra chez Françoise CHARBERET, le 21 mars 1997.